

**BIENVENUE** **A**  
**PARLEMENT**  
**DE** **TOUS** **LES** **WALLONS**



# LE DE LA DÉMOCRATIE

Siège de la démocratie, le Parlement de Wallonie est l'institution de la Région wallonne où les politiques publiques sont proposées, débattues, adoptées et contrôlées. Son action quotidienne est au service de l'ensemble des citoyens de Wallonie.



## 5 MISSIONS :

- > **VOTER** des décrets
- > **CONTRÔLER** le Gouvernement
- > **ÉCOUTER** et **EXPRIMER** le point de vue des Wallons
- > **PARTICIPER** à la construction de l'Union européenne
- > **FAVORISER** la citoyenneté

Le Parlement vote des décrets mais pas seulement. Les députés posent des questions au Gouvernement et s'expriment par voie de résolutions. Ils suivent de près l'action de l'Union européenne. Leur action est totalement tournée vers les citoyens.

## 5<sup>E</sup> SESSION DE LA XI<sup>E</sup> LÉGISLATURE

Une législature est divisée en sessions. Une session extraordinaire prend cours peu après le renouvellement du Parlement et est suivie de sessions ordinaires.

Lieu chargé d'histoire et à haute valeur patrimoniale, le bâtiment Saint-Gilles accueille les travaux du Parlement de Wallonie depuis 1998. Il est situé à la confluence de la Meuse et de la Sambre, au cœur de Namur, la capitale de la Wallonie.



Le Parlement est composé de députés élus tous les cinq ans au suffrage universel par la population wallonne. L'élection a lieu selon le système de la représentation proportionnelle dans onze circonscriptions électorales qui se répartissent les 75 sièges de députés en proportion de la population de chacune d'elles. Tous ensemble, les députés veillent à l'intérêt général de la Wallonie.



## 75 DÉPUTÉS POUR 3.662.495 WALLONS



Les compétences du Parlement de Wallonie touchent la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons : économie, emploi, aménagement du territoire, environnement, mobilité, santé, énergie, logement, routes, agriculture, tourisme, eau, institutions communales et provinciales, etc.

## 8 COMMISSIONS POUR DES DIZAINES DE COMPÉTENCES PROCHES DES CITOYENS



## LE PROCESSUS D'ADOPTION D'UN DÉCRET EN BREF



## QUESTIONS ORALES

Chaque député peut interpellier ou poser des questions orales aux membres du Gouvernement de Wallonie pour prendre connaissance de la politique qu'ils mènent et de la manière dont ils réagissent lorsque des difficultés surgissent. C'est la fonction de contrôle du Parlement.



## QUESTIONS ÉCRITES

Comme les questions orales, les questions écrites participent au contrôle du Parlement sur le Gouvernement. Portant sur des aspects plus techniques, elles sont publiées toutes les deux semaines dans le Bulletin des questions et des réponses.

# VOTRE OPINION EST DÉCISIVE. NOUS LA REPRÉSENTONS.

Le Parlement est le lieu où s'expriment les représentants élus par les citoyens. Tout au long de la législature, les députés sont à l'écoute des citoyens et défendent, au Parlement, leurs valeurs et leurs projets, notamment dans les débats et au travers de propositions de résolutions. N'hésitez pas à faire entendre votre voix !



## UN PARLEMENT DE QUALITÉ



L'administration du Parlement, que l'on appelle le Greffe, est certifiée ISO 9001 en gestion de la qualité pour l'ensemble de ses services depuis 2009. Le Greffe est également certifié ISO 14001 (gestion environnementale) pour ses deux implantations et ISO 27001 (gestion de la sécurité de l'information) pour l'ensemble de ses services.

## UN PARLEMENT INTERNATIONAL



En vertu d'une déclaration du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit, pour ce qui concerne ses compétences, au même titre que les parlements nationaux dans le fonctionnement de l'Union européenne. Le Parlement est un membre actif du Conseil parlementaire interrégional (le parlement de la Grande Région), de l'Assemblée interparlementaire Benelux et de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe.

## UN PARLEMENT OUVERT



Le Parlement est ouvert à toutes celles et tous ceux qui veulent mieux connaître son travail. La plupart des réunions sont publiques et le bâtiment Saint-Gilles qui a un grand intérêt patrimonial se visite. Chaque année, plus de 6.000 citoyens de tout âge se rendent au Parlement de Wallonie.



# VOTRE PARLEMENT

## RENCONTREZ VOS ÉLUS

Vos représentants sont à l'écoute de vos idées : [www.parlement-wallonie.be/vos-elus](http://www.parlement-wallonie.be/vos-elus)

## CONTRIBUEZ AUX TRAVAUX

Il vous est possible de :

- déposer un avis sur une proposition de décret, un projet de décret ou une proposition de résolution
- manifester une préoccupation en déposant une pétition
- participer à la rédaction d'un décret très directement et en toute transparence, avec des députés, par le biais de la plateforme « Un décret par tous, un décret pour tous »

Faites donc entendre votre voix : [www.parlement-wallonie.be/vous-faire-entendre](http://www.parlement-wallonie.be/vous-faire-entendre)

Le Parlement peut aussi constituer une commission délibérative composée de dix députés et de trente citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations

## SUIVEZ LES ACTIVITÉS

[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)  
[www.facebook.com/parlwal](https://www.facebook.com/parlwal)  
[#ParlWal](https://twitter.com/ParlWallonie)

## REGARDEZ LES DÉBATS

Réunions de commissions et séances plénières en direct sur notre site web et notre chaîne YouTube ParlWal TV

Questions urgentes et d'actualité sur tous les médias de proximité en Wallonie

## VISITEZ LE CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

Venez découvrir le Parlement de Wallonie : [www.parlement-wallonie.be/visite](http://www.parlement-wallonie.be/visite)



PARLEMENT  
DE WALLONIE

Square Arthur Masson 6 - 5012 Namur  
081.23.10.36 - [courriel@parlement-wallonie.be](mailto:courriel@parlement-wallonie.be)

